



COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-huitième session

Rome, 14–16 juin 2010

RÔLE ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU COMITÉ DES PRODUITS ET DES GROUPES INTERGOUVERNEMENTAUX DE PRODUITS

I. Introduction

1. À sa soixante-septième session, le Comité des produits a souscrit à une suggestion du Président, qui estimait opportun que le Comité réfléchisse à son rôle présent et futur et à l'organisation de ses travaux, y compris à son intitulé. Le Comité des produits est le plus ancien des comités techniques de la FAO, ayant tenu sa première session en 1950. Depuis lors, les marchés internationaux de produits ont connu de véritables mutations: évolution des schémas de consommation résultant de la mondialisation, de l'urbanisation et de l'augmentation des revenus; innovations technologiques, notamment mise au point des biocarburants, et de produits synthétiques de substitution faisant concurrence à nombre de matières premières agricoles; concentration croissante sur les marchés internationaux de produits; changements institutionnels dans les pays exportateurs de produits, à la suite de programmes d'ajustement structurel, avec un rôle élargi du secteur privé dans le commerce international de produits; mise en place de filières mondiales de produits; évolution des termes de l'échange des produits agricoles; et changements de la nature et de l'ampleur des fluctuations des prix des produits. Le débat sur les politiques a évolué en conséquence. La conception des moyens économiques et politiques propres à améliorer l'efficacité du marché des produits, qui était axée sur le soutien interventionniste des prix et la stabilisation des marchés, avec la création d'organisations internationales de produits par accords à « clauses économiques », est désormais axée de plus en plus sur la transparence des marchés et la gestion des risques liés aux prix. Les politiques de commerce agricole ont connu des réformes de progrès, tout particulièrement grâce à l'Accord sur l'agriculture des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay et la mise en place sous les auspices de l'OMC d'un système d'échanges internationaux fondé sur des règles.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

2. Les membres du Comité ont été d'avis que le mandat de base définissant son champ d'activités restait valable, et qu'il continuerait à les consacrer à l'étude de l'évolution des marchés et des questions de politiques. Le principal sujet à débattre est donc celui des moyens par lesquels il pourrait mieux répondre aux éléments essentiels de son mandat, et en particulier se placer au centre des débats mondiaux sur les échanges de produits et les problèmes de politiques connexes. S'agissant de son intitulé, un changement traduisant l'évolution de l'environnement pourrait moderniser son image, mais il ne semble pas y avoir d'accord sur un tel changement, pas plus qu'en faveur de l'élimination de la mention des produits dans cet intitulé. La réforme en cours à la FAO et la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI) approuvé par la Conférence à sa trente-sixième session, à la fin de 2009, ont également des conséquences sur le rôle et le fonctionnement du Comité. Le présent document a pour objet d'aider le Comité à débattre des possibilités qui s'offrent à lui pour préserver toute sa pertinence et améliorer son efficacité et à réfléchir sur les modalités à retenir pour mettre en œuvre le PAI.

3. Également à sa soixante-septième session, le Comité a demandé au secrétariat de préparer le mandat d'un groupe de réflexion sur le rôle actuel et futur des groupes intergouvernementaux de produits, qui sont des sous-comités du Comité des produits. Ce groupe de réflexion aurait pour objet d'étudier comment préserver la pertinence de ces groupes et en améliorer l'efficacité, compte tenu des changements survenus dans l'économie internationale des produits depuis leur création, et de formuler des recommandations en ce sens. On trouvera également dans le présent document des renseignements d'ordre historique sur la situation et les activités des groupes de produits de la FAO et, en annexe, comme base de discussion pour le Comité, le mandat envisageable pour le groupe de réflexion.

II. Le Comité des produits dans les Textes fondamentaux – organisation actuelle du travail

4. L'article V de l'Acte constitutif de la FAO, tel que modifié au titre du Plan d'action immédiate, dispose que le Conseil est assisté d'un Comité des produits, qui rend compte au Conseil sur les questions relatives au programme et au budget, et à la Conférence sur les questions de politiques et de réglementation. L'Article XXIX du Règlement général de l'Organisation énonce le mandat du Comité et les principes généraux concernant la composition, la présidence, la participation, les sous-comités et les autres organes subsidiaires. Ces principes généraux sont précisés dans le Règlement intérieur du Comité. Ce dernier a le pouvoir de modifier son Règlement intérieur sous réserve de conformité à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation. L'Article XXIX autorise le Comité à créer des organes subsidiaires. Ces derniers sont les groupes intergouvernementaux de produits et le Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents, dont il est question plus loin.

A. MANDAT

5. Les attributions techniques de base du Comité des produits sont énoncées à l'Article XXIX:

- a) « suivre l'évolution des problèmes de produits de caractère international affectant la production, le commerce, la distribution et la consommation, ainsi que les questions économiques connexes;
- b) préparer une étude qui comprenne un exposé de fait et une interprétation de la situation mondiale des produits, étude qui peut être communiquée directement aux États Membres ».

6. Lors de la révision de l'Article XXIX, approuvée par la Conférence à sa trente-sixième session pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate, a été ajoutée la disposition suivante:

« Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité s'emploie, selon qu'il convient, à renforcer ses relations avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation mondiale du commerce et le Fonds commun pour les produits de base. »

B. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

7. Le Comité élit à la première session de chaque exercice biennal son Président et deux Vice-Présidents. Il tient d'ordinaire une session par exercice biennal, et les élections ont lieu au début de chaque session. De ce fait, les membres du bureau du Comité assurent la présidence de la session à laquelle ils sont élus, mais ne s'occupent généralement pas du Comité par la suite, ce qui affaiblit la continuité de ses activités. Le Secrétaire du Comité est nommé par le Directeur général, et a toujours été un haut fonctionnaire de la Division du commerce et des marchés, laquelle assure également le secrétariat du Comité.

8. Le Règlement intérieur dispose que le Comité tient normalement deux sessions par exercice biennal. Ce n'a pas été le cas dans la pratique depuis bon nombre d'années, le Comité se réunissant tous les deux ans, comme les autres comités techniques. Le Règlement intérieur ne fixe pas de limite au nombre de séances pouvant avoir lieu à chaque session, bien qu'il soit évidemment restreint par la durée de la session. Ces dernières années, aux réunions officielles du Comité se sont ajoutées divers événements spéciaux. Le Règlement intérieur indique aussi que les sessions du Comité se tiennent d'ordinaire au Siège de la FAO, mais peuvent avoir lieu ailleurs avec l'accord du Directeur général si le Comité en décide ou le demande. La date et le lieu de chaque session sont normalement annoncés au moins deux mois à l'avance. La participation aux sessions est ouverte à tous les États Membres de l'Organisation, et, sous réserve des dispositions de l'Acte constitutif et du Règlement général de l'Organisation, aux organisations internationales et aux États qui ne sont pas membres, en qualité d'observateurs. Les réunions du Comité sont publiques à moins qu'il n'en décide autrement pour débattre de telle ou telle question particulière inscrite à son ordre du jour.

9. L'ordre du jour provisoire des sessions du Comité est officiellement décidé par le Directeur général en consultation avec le Président. Il est en règle générale diffusé au moins trente jours avant la session. Les documents qui n'ont pas été diffusés auparavant doivent être transmis avec l'ordre du jour provisoire ou aussitôt que possible ensuite. Les membres du Comité peuvent demander au Directeur général avant la session d'ajouter des points. L'adoption de l'ordre du jour doit être le premier point de l'ordre du jour provisoire et c'est au titre de ce point que le Comité peut aussi convenir de modifier l'ordre du jour pendant la session.

10. Le Règlement intérieur ne semble pas imposer de restrictions marquées aux pouvoirs dont dispose le Comité pour modifier s'il le souhaite différents aspects de ses procédures et de ses modalités de travail. Les propositions de modifications plus radicales pourraient nécessiter l'examen du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) qui aurait à apprécier si elles appellent des modifications des Textes fondamentaux.

III. Le Comité des produits aujourd'hui

11. La forme et la durée actuelles des sessions du Comité des produits procèdent de l'examen auquel il a été soumis, ainsi que le Comité de l'agriculture, pour la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier, selon la demande formulée par le Conseil à sa cent vingt-quatrième session. Cet examen avait pour objet de voir s'il serait possible d'obtenir des gains d'efficacité en liant les sessions des deux comités. Un document de réflexion sur d'autres modalités envisageables avait été mis au point par les Secrétaires des deux comités, et le Conseil a ensuite adopté à sa cent vingt-septième session la proposition de tenir les sessions du Comité des produits et celles du Comité de l'agriculture immédiatement à la suite les unes des autres, proposition qui a été appliquée à titre expérimental en 2005. Cette nouvelle organisation a ramené la durée des sessions du Comité des produits à deux jours et demi, ce qui, vu le temps nécessaire pour établir le rapport, tenir les réunions du comité de rédaction et adopter le rapport, ne laisse

qu'un jour et demi pour débattre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Les membres ont d'abord réagi favorablement aux nouveaux arrangements, bien que les économies tirées des gains d'efficacité recherchés aient été modestes, pour les membres comme pour l'Organisation. Récemment, des membres se sont inquiétés, par exemple dans les groupes de travail de l'Évaluation externe indépendante (EEI), de la durée des sessions du Comité, trop courtes selon eux pour permettre un débat détaillé sur des questions techniques et politiques complexes. Il est incontestable que la durée actuelle des sessions limite les options de développement du Comité.

12. Depuis les réformes introduites en 2005, l'ordre du jour des sessions du Comité s'est trouvé nécessairement axé sur les aspects essentiels de son mandat. Les membres en ont généralement été satisfaits. Les sujets précis à débattre et la documentation correspondante sont généralement suggérés par le Secrétariat, et le Président convient du projet d'ordre du jour avec ce dernier, avant de le présenter pour approbation au Directeur général. Ce n'est que dans la mesure où il le souhaite et est disposé à le faire que le Président s'occupe des affaires du Comité.

13. Il a été demandé lors de la trente-sixième session de la Conférence de faire examiner à la prochaine session du Comité des produits les domaines de travail prioritaires relevant de sa compétence. Le Comité des produits a été le seul comité technique qui ne se soit pas penché, sinon de manière informelle, sur le programme de travail, qui n'entre pas dans son mandat. Une raison pratique en tient aux limites imposées par la brièveté de ses sessions: comme il était observé dans le rapport de l'EEI, les comités techniques du Conseil « ... semblent accorder trop d'importance au travail du Secrétariat de la FAO et ne s'attardent pas suffisamment au pilotage de la politique mondiale ». La Division du commerce et des marchés a toujours tenu le plus grand compte des vœux des membres exprimés au Comité des produits, ce que manifestent les questions inscrites à l'ordre du jour de ses sessions.

14. Le rapport du Comité est habituellement rédigé par un comité de rédaction à la demande des membres. Il est arrivé aussi qu'on fasse appel à un rapporteur, dernièrement à la cinquante-neuvième session en 1993 et à la soixante et unième en 1997, et cette option reste ouverte aux membres du Comité.

15. On a eu beau s'efforcer d'attirer une participation plus importante de représentants venus des capitales, notamment des ministères du commerce et de l'agriculture, et d'encourager la participation des ONG et de la société civile, les participants restent en majorité les Représentants permanents basés à Rome. Il est possible que les sessions immédiatement consécutives du Comité des produits et du Comité de l'agriculture aient découragé les pays de participer à un niveau technique plus spécialisé. La continuité des activités du Comité des produits entre les sessions est actuellement limitée aux travaux techniques et administratifs du secrétariat.

16. Le secrétariat du Comité des produits, assuré par la Division du commerce et des marchés de la FAO, a surtout des compétences internationales spécialisées dans l'analyse des marchés des produits et des politiques commerciales. Il compte aussi, toutefois, des personnes qui s'intéressent, en les connaissant bien, à certains aspects des travaux de l'OMC, du Fonds commun pour les produits de base (FCP), de la CNUCED, de la Banque mondiale, de l'OCDE et de certaines des organisations internationales de produits. Ces organisations ont toutes le statut d'observateur au Comité des produits et le secrétariat collabore étroitement avec toutes au niveau technique. Des manifestations parallèles conjointes ont également été organisées lors de sessions précédentes du Comité.

17. Le Comité des produits a fait grand usage des événements spéciaux lors de ses sessions récentes. Ils ont généralement été organisés par le secrétariat sur des thèmes liés au mandat du Comité. Certains ont été organisés par des États Membres ou des ONG. Les possibilités d'événements spéciaux sont en nombre limité, surtout depuis que la durée des sessions du Comité a été réduite: habituellement, toutes les plages horaires disponibles sont prises. Ces événements spéciaux sont considérés comme un appoint important à la réunion principale, permettant de discuter en profondeur de questions techniques et informant les membres des travaux en cours à la

FAO. Le principe a été jusqu'à présent celui de la porte ouverte, toutes les demandes d'organisation d'événements spéciaux ayant reçu une suite favorable sous réserve du nombre de plages horaires disponibles. On a ainsi offert un lieu où exprimer différents points de vue, y compris des vues contraires à celles de la FAO.

IV. Sous-comités du Comité des produits

A. LES GROUPES INTERGOUVERNEMENTAUX DE PRODUITS

18. Les groupes intergouvernementaux de produits de la FAO ont été créés par le Comité des produits entre 1955 (riz) et 1970 (viande) en application du paragraphe 10 de l'Article XXIX du Règlement général. Il en existe actuellement neuf: riz; céréales; agrumes; jute, kéraf et fibres apparentées; graines oléagineuses, huiles et matières grasses; bananes et fruits tropicaux; fibres dures; thé; viande et produits laitiers. La gamme des produits dont s'occupent les groupes intergouvernementaux est en fait plus large que leur nom ne le ferait supposer: le Groupe intergouvernemental sur la viande et les produits laitiers, par exemple, a un Sous-Groupe des cuirs et peaux, celui sur les céréales s'occupe aussi des légumes secs, des racines et des tubercules. En général, les groupes se focalisent sur un seul produit, ou une petite gamme de produits. Il arrive que deux ou plusieurs d'entre eux tiennent des réunions conjointes – riz, céréales et graines oléagineuses, par exemple – les réunions normales consacrées à un produit ne se prêtant guère à l'examen de problèmes concernant plusieurs produits. De plus, les groupes rendent compte pour information au Comité des produits, mais ils fonctionnent de manière autonome, et ne tirent pas vraiment profit de ses travaux relatifs au contexte général et aux questions concernant plusieurs produits, pas plus que le Comité des produits ne tire parti des analyses et des informations réunies dans les groupes sur tel ou tel produit spécifique.

19. Le règlement intérieur et le mandat des différents groupes, fixés à l'origine par le Comité des produits, peuvent être adoptés ou modifiés par les groupes eux-mêmes sous réserve de l'approbation du Comité. Il semble donc que les règles soient assez souples pour permettre de moduler les activités des groupes en fonction de l'évolution des besoins et des priorités spécifiques de leurs membres. Tous les États Membres de la FAO peuvent siéger dans les groupes, dont la composition est représentative des intérêts des consommateurs comme des producteurs, même si généralement les intérêts et la participation prédominants sont ceux des producteurs. Les règles ne permettent pas la participation du secteur privé aux activités des groupes, sauf dans une délégation gouvernementale officielle. Les possibilités de participation limitées qui sont offertes aux intérêts du secteur privé sont considérées comme un des grands défauts des groupes, surtout du fait que le commerce des produits relève désormais en grande majorité du secteur privé. Le secrétariat de tous les groupes est assuré par la Division du commerce et des marchés de la FAO. Les réunions et la documentation des groupes sont des moyens importants de faire connaître les activités de la Division.

20. Tous les groupes ont à l'heure actuelle un but essentiel, qui est d'offrir un lieu pour les consultations sur les aspects économiques de la production, de la consommation, de la commercialisation et des échanges pour le produit en cause, et pour l'examen des politiques correspondantes. Leurs différents secrétariats appuient cette activité en réunissant et diffusant des informations et des statistiques, et en analysant l'évolution des marchés et les questions de politiques. Certains groupes se sont employés par le passé à soutenir et stabiliser les marchés, rédiger des projets d'accords internationaux de produits, fixer des contingents d'exportations et des prix indicatifs, mais ces activités ont été peu à peu abandonnées à mesure qu'on comprenait mieux les inconvénients de ces mesures. Les groupes encouragent par ailleurs le développement des produits du fait qu'ils sont désignés comme organismes internationaux de produits habilités à présenter des projets de développement de produits à financer par le Fonds commun pour les produits de base (FCP). Les secrétariats des groupes compétents jouent en la matière un rôle essentiel pour le choix des priorités et des projets de développement de produits, la préparation des projets et leur supervision.

21. En dehors de la FAO, il existe pour divers grands produits agricoles des organisations spécialisées indépendantes: Organisation internationale du café, Organisation internationale du cacao, Organisation internationale du sucre, Conseil international des céréales, Comité consultatif international du coton, Groupe international d'étude du caoutchouc, Réseau international sur le bambou et le rotin, Groupe d'étude international du jute, Conseil oléicole international. Ces organisations indépendantes jouent un rôle analogue ou complémentaire à celui des groupes et de leurs secrétariats à la FAO, notamment pour la collecte et la diffusion de statistiques et d'analyse des marchés et des politiques. La plupart d'entre elles sont également reconnues comme organismes internationaux habilités à présenter des projets de valorisation des produits correspondants pour financement par le FCP.

22. Les groupes intergouvernementaux de produits de la FAO et les organisations de produits indépendantes sont des éléments cruciaux de l'économie internationale des produits; leurs activités ont pour but de rendre les marchés internationaux de produits plus transparents et plus efficaces, de soutenir le développement des produits et des marchés, et de promouvoir des politiques efficaces et coordonnées. Le dosage exact de ces activités a varié d'un Groupe intergouvernemental de la FAO à l'autre, selon ce qui était considéré comme prioritaire pour le produit en cause. Les modalités de fonctionnement aussi varient légèrement d'un Groupe à l'autre, du fait qu'ils ont révisé leurs procédures au fil des années. Si l'activité des secrétariats, à la Division du commerce et des marchés de la FAO, est continue, la participation active des membres des groupes entre les réunions officielles a été diverse selon les groupes. Le Groupe du thé a probablement été celui où la participation a été la plus active, car il a créé des groupes de travail chargés de différentes questions dont il s'occupe, comme celle des normes internationales pour les limites maximales de résidus. Le Groupe des fibres dures et celui du jute, du kénaf et des fibres apparentées tiennent régulièrement des réunions intersessions pour examiner l'évolution des marchés. Mais pour la plupart des autres groupes, il n'y a guère de participation entre les réunions officielles. Certains groupes se réunissent tous les deux ans, cycle qui est devenu la norme, encore que les restrictions de ressources ont porté certains d'entre eux à se réunir moins souvent. Les secrétariats des groupes ont exploré différents arrangements informels pour améliorer la participation effective du secteur privé, organisant par exemple des conférences de produits ouvertes en même temps que les réunions des groupes. L'idée d'un forum ouvert, à parties prenantes multiples, auquel participent toutes les parties au marché d'un produit donné (secteur privé, ONG, pouvoirs publics, producteurs, négociants, consommateurs) a été essayée avec succès pour la banane.

B. LE SOUS-COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS

23. Le Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents a été créé par le Comité des produits en 1954. Il se réunit plusieurs fois par an à Washington, et ses rapports sont communiqués pour information au Comité des produits à chacune de ses sessions. Le Sous-Comité a pour attributions d'étudier comment évolue la situation en matière d'écoulement des excédents agricoles, d'aider les États Membres à trouver des moyens appropriés de les écouler et d'offrir un lieu de consultations et de notification des opérations d'aide alimentaire, le but étant de veiller à ce que ces opérations n'aient pas d'incidences nuisibles sur les échanges commerciaux ni d'effet dissuasif sur la production intérieure des pays bénéficiaires. Ses délibérations sont fondées sur les *Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents*, tels qu'approuvés par la Conférence. Ses procédures sont énoncées dans *Procédures de notification et obligations consultatives en vertu des principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents: Guide à l'intention des membres du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents*.

24. Ces dernières années, le Sous-Comité a eu du mal à s'acquitter de son mandat concernant la surveillance des opérations d'aide alimentaire. Les principaux donateurs d'aide alimentaire ou bien ont omis entièrement de lui notifier des opérations ou l'ont fait avec retard. À sa soixante-cinquième session, en 2005, le Comité des produits a demandé au Sous-Comité de procéder à un

examen approfondi des causes de ces difficultés. Mais le Comité avait estimé prématuré de débattre de la nature et des attributions futures du Sous-Comité avant que les négociations à l'OMC aient abouti à un accord. Il avait décidé plutôt de signaler à l'OMC le rôle du Sous-Comité pour la surveillance des courants d'aide alimentaire internationale, en indiquant que ce dernier pourrait seconder l'OMC si c'était utile et nécessaire. Certains membres restent toutefois sceptiques sur le rôle que pourrait jouer à l'avenir le Sous-Comité.

V. Évaluations récentes du Comité des produits et des groupes intergouvernementaux de produits

25. L'Évaluation externe indépendante (EEI) n'a guère présenté d'observations sur le Comité des produits lui-même (C2007/7A.1-Rev.1). Il lui a été recommandé de renforcer « ses relations avec la CNUCED, l'OMC et le Fonds commun pour les produits de base ». Il a été suggéré également de tenir à Genève les réunions du Comité, mais cette suggestion a été écartée dans les débats qui ont suivi, tant par les groupes de travail de l'EEI que par le Comité du Programme et le Comité des produits lui-même. Il y avait d'autres suggestions précises dans l'EEI sur le fonctionnement des sous-comités du Comité des produits et celui des groupes intergouvernementaux de produits, l'une de ces suggestions étant que ces derniers ne devraient se réunir que selon les besoins, plutôt que selon un calendrier biennal rigide, et pourraient tenir au besoin des réunions régionales. En fait, ces recommandations reprenaient simplement ce qui était devenu la pratique courante de la plupart des groupes. Il était noté dans l'EEI qu'il y avait des avantages à resserrer les liens entre les groupes et le Comité des produits, et la suggestion y était accueillie favorablement de tenir les réunions des groupes près des sessions du Comité, afin d'encourager la participation de spécialistes de produits aux travaux du Comité.

26. S'il n'y avait dans l'EEI que des observations succinctes concernant spécifiquement le Comité des produits, il y avait des remarques plus développées sur les activités et les procédures des comités techniques en général. Ces recommandations ont trouvé leur expression dans le Plan d'action immédiate. Certaines des recommandations formulées dans l'EEI et au cours du processus de réforme de la FAO ont déjà été appliquées, modifiant certains modes de fonctionnement du Comité des produits. Pour d'autres aspects, il faudra réfléchir aux modalités d'application. Certaines recommandations s'appliquent à tous les comités techniques, de sorte qu'il y aura peut-être lieu de prévoir une réaction commune, mais le Comité souhaitera peut-être arriver à sa propre position.

27. Dans le débat en cours, on peut relever comme particulièrement pertinentes les vues exprimées dans l'EEI sur le rôle des comités techniques pour donner du relief à l'ordre du jour mondial aux questions de politiques dont ils s'occupent, incitant à y prêter plus d'attention à la Conférence. La contribution des comités techniques à cette fin était vue dans l'EEI comme freinée par leurs ordres du jour et le niveau de participation. Il y était recommandé de centrer l'ordre du jour et les sessions des comités techniques sur les questions mondiales de politiques plutôt que sur les programmes de travail des secrétariats à la FAO. Il y était noté que « ... les points de l'ordre du jour ainsi que les priorités sont décidés par la direction avec peu de consultation des États Membres et souvent, peu de consultation du personnel responsable du sujet sur le plan interne ». Pourtant, il y était recommandé parallèlement que les comités techniques aient plus à dire dans la formulation de leurs programmes de travail et de leurs priorités: les comités devraient établir un programme de travail sur plusieurs années, les progrès accomplis à chaque exercice biennal faisant l'objet d'un rapport qu'examineraient le Conseil et/ou la Conférence. Il y était relevé en outre que dans les comités techniques, « les délibérations sont limitées par une insuffisance des connaissances ou des compétences en la matière chez les représentants participant aux réunions techniques (dans la plupart des cas des représentants des missions permanentes en poste à Rome) ». Il fallait donc assurer une participation plus importante d'experts. Si les comités techniques étaient présidés par des personnes plus expertes en la matière, la qualité des débats sur les questions de politiques en serait améliorée, et ces personnes pourraient piloter la définition des

ordres du jour en pleine consultation avec les membres. Il était considéré aussi qu'un recours plus important aux événements spéciaux et sessions parallèles favoriserait le débat sur les politiques.

28. Il y avait également des observations succinctes sur le Comité des produits, qui reprenaient pour l'essentiel celles de l'EEI sur la nécessité d'améliorer le niveau technique de participation à ses réunions, surtout en matière de commerce international, dans l'*Évaluation des activités mises en oeuvre par la FAO dans le domaine des produits et du commerce international* présentée au Comité du Programme à sa quatre-vingt-dix-septième session, en 2007. Cette Évaluation souscrivait aux recommandations de l'EEI sur les moyens d'y parvenir, en particulier à l'idée de tenir parfois les sessions du Comité des produits à Genève, en faisant appel à la participation de la CNUCED et de l'OMC. L'équipe d'évaluation était favorable aussi, comme l'EEI, à l'organisation des réunions des groupes à une date et un lieu proches de ceux des sessions du Comité des produits, pour améliorer la qualité de la participation aux unes comme aux autres. Elle avait par ailleurs observé qu'il faudrait élargir la participation du secteur privé aux réunions des groupes, où elle voyait un bon moyen de développer des partenariats avec le secteur privé dans l'intérêt plus général des activités de la FAO consacrées aux produits. Les initiatives prises par les secrétariats pour améliorer la participation du secteur privé, par des conférences et ateliers tenus à l'occasion des réunions, avaient été jugées utiles, mais coûteuses comme moyen de cerner le problème: l'équipe d'évaluation avait recommandé que les secrétariats des groupes recherchent d'autres modalités pour faciliter une participation efficace du secteur privé aux activités des groupes.

VI. Rôle futur et organisation des travaux du Comité des produits – questions à débattre

29. L'examen entrepris ici a pour objet de confirmer le Comité des produits comme la principale instance mondiale où se débattent les questions touchant les marchés de produits et les questions de politique connexes, à partir d'analyses techniques de haute qualité fournies par son secrétariat. À ce titre, le Comité doit répondre avec pertinence et efficacité aux besoins de ses membres et à ceux de l'Organisation, en orientant un programme de politiques mondiales dans son domaine de compétence. Le Comité est invité à formuler ses observations sur les problèmes évoqués ici, et à recommander les modalités qui lui permettront de consolider sa position au centre du débat mondial. On présente ci-après, pour l'aider dans cette tâche, certaines questions découlant des problèmes évoqués.

- Le mandat essentiel du Comité est-il adapté?
- Le dosage actuel des activités entre évolution des marchés d'une part, questions de politiques de l'autre, est-il le bon, ou convient-il de faire une plus grande place à ce qui concerne les politiques au niveau mondial?
- Faudrait-il élargir le mandat aux programmes de travail et aux priorités de la FAO relevant de la compétence du Comité, et les ajouter comme point permanent à son ordre du jour?
- Y-a-t-il lieu d'examiner à nouveau si le nom du Comité correspond à ses activités, et aux questions actuelles concernant les marchés et les politiques de produits agricoles?
- Les dispositions logistiques prises actuellement pour les sessions du Comité (moment de l'année, durée et contiguïté avec les sessions du Comité de l'agriculture) conviennent-elles, ou faudrait-il envisager des arrangements qui restreignent moins ses activités?
- Les procédures actuelles de rédaction du rapport du Comité sont-elles satisfaisantes ou y a-t-il lieu d'en envisager d'autres?
- Quelles modalités seraient éventuellement à envisager en vue de renforcer la coopération avec les autres organisations internationales, au-delà de leur participation actuelle en tant qu'observateurs et collaborateurs techniques?

- Devrait-on tenir avec au moins certaines de ces organisations, autour de la session du Comité, des réunions conjointes organisées, qui pourraient former une « semaine des produits », comprenant aussi les réunions des groupes intergouvernementaux de produits du Comité, et pourraient être la grande manifestation internationale consacrée aux questions de commerce des produits?
- Quelles modalités pourrait-on suggérer pour resserrer les liens entre les groupes et le Comité, afin qu'ils fassent davantage partie intégrante de ce dernier, le but étant d'encourager l'analyse de questions transcendant tel ou tel produit, et de faciliter le consensus?
- Le rôle et la pertinence du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents sont-ils à revoir compte tenu des problèmes soulevés depuis la soixante-cinquième session du Comité en 2005?
- Comment susciter une participation plus effective et active des membres aux travaux du Comité entre les sessions officielles?
- Comment définir et soutenir un rôle plus actif du Président pour la définition de l'ordre du jour, la continuité du dialogue sur les politiques et la mise au point des priorités de travail du Comité?
- Le Comité des produits devrait-il se doter, comme les Comités des pêches et des forêts, d'un comité directeur composé du président et des vice-présidents, qui travaillerait avec le secrétariat pour guider l'ordre du jour du Comité et le programme de travail intersessions, afin de donner plus de continuité à ses activités et de le rendre plus visible?
- Comment tirer le meilleur parti des événements spéciaux pour stimuler l'intérêt pour le Comité et débattre des thèmes à l'étude de manière plus novatrice qu'il n'est possible au cours des sessions officielles, et dans quel rapport ces manifestations devraient-elles être avec ces dernières ?

30. Il y a de toute évidence nombre de problèmes et de questions sur lesquels le Comité doit se pencher, et dont l'examen exige probablement plus de temps que la session actuelle ne le permet. Le Comité souhaitera peut-être envisager les moyens de prolonger cet examen. Il est invité en outre à recommander la composition et le mandat du groupe de réflexion sur les groupes intergouvernementaux de produits demandé à la soixante-septième session. Il trouvera ci-après, en annexe, comme base de discussion, quelques suggestions à ce sujet.

ANNEXE

Groupe de réflexion sur le rôle actuel et futur des groupes intergouvernementaux de produits

Le Comité des produits a demandé à sa soixante-septième session que le secrétariat prépare, pour le lui soumettre, le mandat d'un groupe de réflexion sur le rôle actuel et futur des groupes intergouvernementaux de produits. Des suggestions et des propositions sont avancées ci-après pour aider le Comité à en débattre.

Composition

Il est entendu que le groupe de réflexion serait composé de représentants des États Membres. La taille du groupe reste à débattre et déterminer par le Comité des produits, mais l'expérience passée donne à penser qu'il pourrait utilement compter 12 à 15 membres. Le groupe de réflexion s'occupera des groupes intergouvernementaux de produits de la FAO, mais l'expérience d'autres organes chargés de produits est tout à fait pertinente. On pourrait donc envisager d'ajouter des membres d'organisations telles que les différentes organisations internationales de produits, le FCP et la CNUCED. Le débat se poursuit sur le rôle des organismes internationaux de produits en général, de sorte que des membres extérieurs pourraient trouver l'examen des groupes intergouvernementaux de la FAO intéressant pour la réforme de leur propre organisation.

Le secrétariat et l'appui administratif seraient assurés au groupe de réflexion par la Division du commerce et des marchés.

Questions à examiner

La tâche principale du groupe de réflexion est d'examiner le rôle et le fonctionnement des groupes de produits, et, à partir de là, de recommander des mesures qui garantissent qu'ils restent pertinents et efficaces en répondant aux besoins en évolution de l'économie internationale des produits. Ces mesures pourraient viser tant le mandat des groupes que leur mode de fonctionnement, les incidences pour les ressources de toute mesure proposée devant être prises en considération.

Le groupe de réflexion est naturellement libre de déterminer la portée de son travail, mais l'expérience récente des activités des groupes qu'ont eue les secrétariats et les évaluations antérieures des groupes dont il a été question plus haut ont mis en évidence certaines grandes questions à examiner. Elles sont énumérées ci-après à l'intention du groupe de réflexion. Plusieurs de ces suggestions ont des incidences sur les ressources à prévoir, que le groupe de réflexion aura à prendre en considération pour ses recommandations.

- L'utilité des groupes pour les États Membres selon l'impression qu'ils en ont, la qualité perçue des communications et la pertinence des points inscrits à l'ordre du jour des groupes pourraient être étudiés, le but étant de comprendre ce que les groupes font bien et que les membres trouvent utile, ainsi que les besoins importants des membres auxquels ils ne répondent pas.
- La nécessité d'améliorer la participation du secteur privé aux activités des groupes, y compris leurs réunions officielles. On pourrait évaluer les initiatives prises jusqu'à présent, telles que l'association des réunions des groupes aux grandes conférences internationales de produits. On pourrait aussi passer en revue l'expérience récente de la Division du commerce et des marchés de la FAO en ce qui concerne la création d'un forum à parties prenantes multiples pour la banane, et l'exploration d'un forum analogue pour les fibres. Ces forums, plus ouverts, pourraient offrir un modèle opérationnel pour l'élargissement de la participation aux groupes.

- Les mesures permettant d'assurer une continuité d'activité des groupes entre les réunions officielles, par exemple des groupes de travail thématiques chargés d'analyser tel ou tel problème particulier (économique, politique ou technique) et d'en rendre compte aux réunions officielles.
- Les mesures destinées à rapprocher les différents groupes afin de tirer parti des relations synergiques entre leurs travaux respectifs et de pouvoir mieux étudier les problèmes touchant plusieurs produits, tels que l'évolution des politiques commerciales, ou les normes et la certification.
- Les mesures propres à resserrer les liens entre les groupes et le Comité des produits, de sorte que les débats et la recherche d'accords sur des questions concernant plusieurs produits soient nourris des connaissances spécialisées sur tel ou tel produit. Le groupe de réflexion pourrait examiner par la même occasion la suggestion de tenir les réunions des groupes en conjonction avec les sessions du Comité des produits lors d'une « semaine des produits » à la FAO. Une telle réunion à large participation pourrait aussi inclure celle des organisations internationales de produits, du FCP, de la CNUCED et de l'OMC, devenant ainsi la grande manifestation internationale des produits.
- La fréquence souhaitable des réunions des groupes, en particulier compte tenu de la suggestion de l'EEI de tenir des réunions des groupes « selon les besoins » plutôt que systématiquement tous les deux ans. Le groupe de réflexion est invité à examiner les mesures prises en ce sens par les secrétariats dans un souci d'économie et d'efficacité, et éventuellement à y souscrire, mais en tenant compte des conséquences sur l'actualité de l'ordre du jour des réunions. Les règlements intérieurs actuels peuvent laisser peu de latitude pour convoquer à bref délai une réunion de Groupe si un problème apparaît concernant le produit en cause.
- Le lieu à choisir pour les réunions des groupes, au Siège de la FAO ou dans un grand pays producteur ou consommateur du produit en cause. Cet aspect a des incidences sur le coût en ressources des réunions, et sur l'intérêt qu'elles suscitent.

Rapport

Il est envisagé que le groupe de réflexion rende compte de ses constatations et présente ses recommandations au Comité des produits lors de sa soixante-neuvième session.